

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante et unième session

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres Vote Etats membres¹	CX/FA 19/51/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires Compétence partagée Vote Union européenne	CX/FA 19/51/2
3 (a)	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la 86e réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) Compétence Union européenne Vote Union européenne	CX/FA 19/51/3
3 (b)	Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la 86e réunion du JECFA - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne Vote Union européenne	CX/FA 19/51/4 CX/FA 19/51/4 Add.1
4 (a)	Confirmation et/ou révision des limites maximales des additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex Compétence partagée Vote Union européenne	CX/FA 19/51/5
4 (b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits : rapport du Groupe de travail électronique sur l'alignement Compétence Union européenne Vote Union européenne	CX/FA 19/51/6
5 (a)	Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA): Rapport du GTE sur la NGAA	CX/FA 19/51/7
5 (b)	Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA): Propositions de nouvelles et /ou la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses à la CL 2018/27-FA)	CX/FA 19/51/8
5 (c)	Document de discussion sur l'emploi des nitrates (INS 251, 252) et des nitrites (INS 249, 250)	CX/FA 19/51/9
5 (d)	Document de discussion sur l'élaboration de l'énoncé pour une alternative à la note 161 en rapport avec l'emploi des édulcorants	CX/FA 19/51/10
5 (e)	Document de discussion sur l'utilisation des termes « frais », « nature », « non transformé » et « non traité » dans les textes Codex existants	CX/FA 19/51/11

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

	Compétence Union européenne Vote Union européenne	
6	Avant-projet de révision du Système International de Numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989) ➤ Observations à l'étape 3 Compétence partagée Vote Union européenne	CX/FA 19/51/12 CX/FA 19/51/12 Add.1
7	Proposition d'additions et de modifications à la Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2018/28-FA) Compétence partagée Vote Etats membres	CX/FA 19/51/13
8	Autres questions et travaux futurs <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible)</i>	
9	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres Vote Etats membres	
10	Adoption du projet de rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.